

4 axes de projet pour une attractivité territoriale renouvelée

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de BOCAGE-HALLUE est une démarche solidaire et cohérente.

- Solidaire parce qu'elle permet aux communes initialement non dotées d'un document d'urbanisme de s'inscrire maintenant dans un projet d'aménagement et de développement.
- Solidaire également puisqu'elle contribue à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Amiénois¹.
- Cohérente parce que ce développement passe par un projet d'ensemble auquel chacune de nos communes contribue selon ses caractéristiques et ses atouts dans un esprit de complémentarités et d'efficacité.

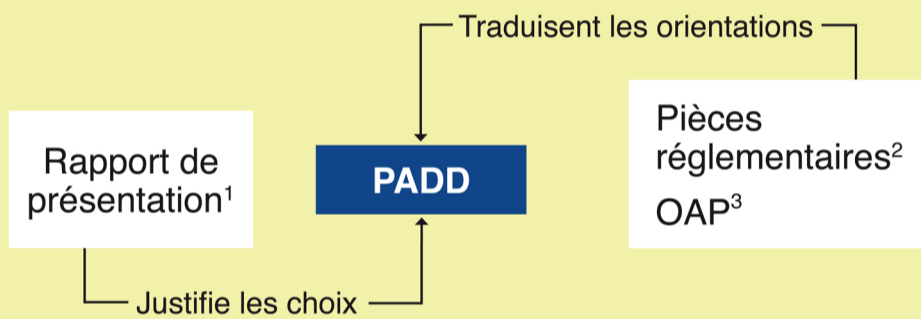
Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) constitue notre réponse aux enjeux relevés par le diagnostic territorial.

Il traduit plus de 9 mois d'échanges entre les élus de nos 26 communes et s'il prépare la phase réglementaire du PLU intercommunal et la définition de la programmation de logements pour BOCAGE-HALLUE, il interpelle également l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire qui ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ce projet.



Un « élément clé » du PLUi

Le projet d'aménagement et de développement durable, est au cœur du plan local d'urbanisme. Il organise l'utilisation future du sol et nécessite d'être justifié. Les orientations générales du PADD doivent donc être débattues par les communes et par l'intercommunalité avant l'arrêt du projet.



- ¹Le rapport de présentation : il justifie le choix du projet d'aménagement et présente l'évaluation de l'impact de ce projet sur l'environnement.
- ²Les pièces réglementaires : il s'agit du document graphique (plan de zonage) et du règlement qui identifient, sur l'ensemble du territoire, les zones, modalités et conditions du développement inscrit dans le PADD.
- ³Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : elles garantissent que, sur un secteur dont l'aménagement constitue un enjeu important pour la collectivité, les opérations réalisées respecteront un certain nombre de critères essentiels (types de logements, projet paysager, préservation d'éléments naturels, etc.).

Le choix fait par la Communauté de communes BOCAGE-HALLUE est d'organiser le débat du conseil communautaire après les débats des conseils municipaux, mais aussi après les réunions publiques, afin d'aborder également les retours de ces concertations.

CODE DE L'URBANISME - Article L.123-1-3

Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

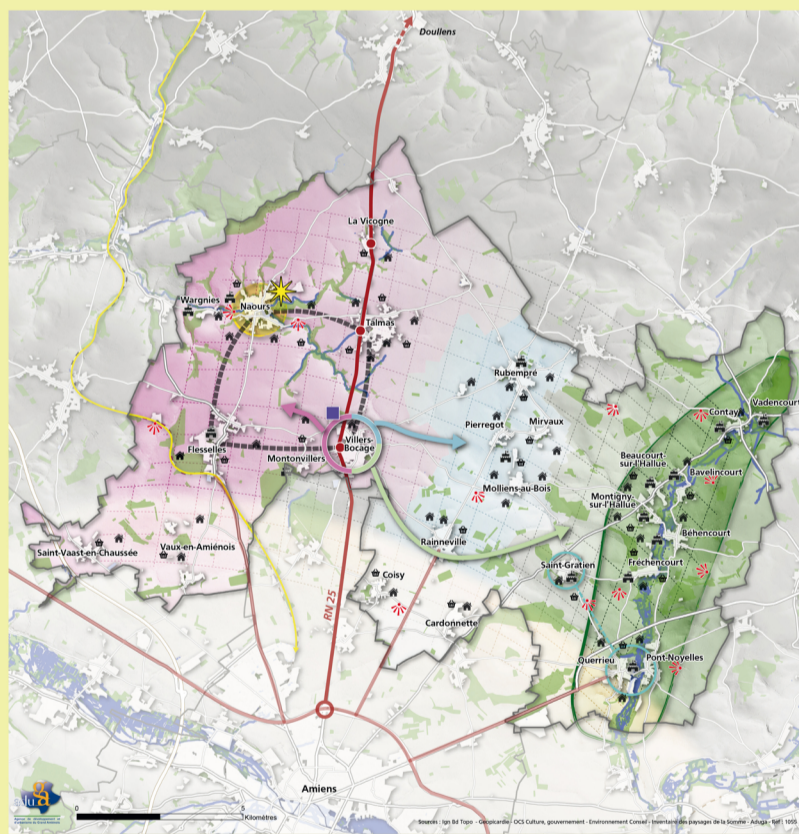
¹Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Amiénois : La loi du 13 décembre 2000, Solidarité et renouvellement urbain, en remplaçant les schémas directeurs par les schémas de cohérence territoriale, a introduit la notion de projet de territoire en matière de planification. Documents supra communaux, ils ont notamment pour objectif de fournir un cadre aux démarches de planification communales ou intercommunales. Le SCOT est la 1^{re} démarche de planification mise en œuvre à l'échelle du pays du Grand Amiénois avec pour ambition de projeter son aménagement et son développement à l'horizon d'une vingtaine d'années.

²Attractivité résidentielle : Il s'agit de la capacité, pour un territoire en général, une commune en particulier, à attirer de nouveaux habitants. La notion d'attractivité résidentielle comporte une part de subjectivité liée aux profils d'habitants et à leurs parcours. On considère toutefois qu'avec des cadres de vie similaires, les communes offrant les services et équipements de proximité (alimentation, santé, enseignement) sont plus attractives que celles qui n'en bénéficient pas. L'attractivité de BOCAGE-HALLUE repose initialement sur cet aspect résidentiel à proximité du pôle d'emploi de la ville d'Amiens.

Un projet ambitieux à réaliser d'ici 2032 !

Si l'attractivité résidentielle² de BOCAGE-HALLUE est avérée dans le Grand Amiénois, notre projet a pour ambition d'élargir encore cette attractivité en prenant appui sur un thème conducteur : celui de l'innovation. Quatre axes structurent les orientations que nous souhaitons donner au Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de BOCAGE-HALLUE.

- Axe 1:** Notre territoire organisé pour offrir une meilleure qualité de vie.
- Axe 2:** Le développement économique de BOCAGE-HALLUE inscrit dans la promotion d'une véritable identité territoriale.
- Axe 3:** Un projet habitat diversifié, solidaire et durable.
- Axe 4:** L'intégration, au cœur du projet, des ressources et sensibilités environnementales, paysagères et culturelles.



Structuration de la dynamique territoriale

- Quest : environ 58 % de l'objectif de programmation logements
- Centre : environ 21 % de l'objectif de programmation logements
- Est : environ 21 % de l'objectif de programmation logements
- Réseau de bourgs denses
- Extension de la zone d'activité intercommunale
- Pôle structurant connecté à l'ensemble de la Communauté de communes du Bocage-Hallue par une offre de mobilité
- Polarité équipements et services de la vallée de l'Hallue
- Frange aménoisienne concernée par l'évolution de l'offre AMETIS
- Axe structurant routier et offre d'autocars
- Traversée sécurisée de l'axe

Développement touristique en réseau

- Pôle touristique de Naours
- Site touristique sensible de la vallée de l'Hallue
- Panoramas
- Projet interterritorial de reconversion de l'ancienne voie ferrée Amiens-Doullens en itinéraire de randonnée
- Maillage pour une offre touristique de séjours sur les thématiques « mémoire, nature et patrimoine »